

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 7 décembre 2020 à 19 h 30* par le biais de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nathalie Traversy et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de madame Ginette Nadeau, pro-mairesse, formant le quorum du conseil.

EST ABSENTE : *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : Séance à huis clos due à pandémie de la maladie à coronavirus.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-12-470

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2020 ;
05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2020 ;
06. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2020 ;
07. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 31 octobre 2020 ;
08. Adoption des comptes payés et à payer ;
09. Période de questions ;

LÉGISLATION

10. Dépôt de la lettre de démission du maire, monsieur Éric Descheneaux ;
11. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus ;
12. Bilan des réalisations – Autoriser monsieur Éric Descheneaux, maire démissionnaire, à produire une publication ;
13. Carte de crédit du maire – Annulation ;
14. Opérations financières et administratives de notre municipalité – Changement de signataires ;
15. Adoption du calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2021 ;
16. Vœux de Noël – Journal L'Annonceur – Autorisation de paiement ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17. Avis de motion – Règlement no. 214-2020 décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2021 ;
18. Renouvellement – Contrat de soutien 2021 d'Infotech ;
19. MRC Nicolet-Yamaska – Autorisation de paiement de la quote-part pour 2021 ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

20. Glissement de terrain – Creusage d'un fossé pour un meilleur écoulement de l'eau ;

VOIRIE MUNICIPALE

21. Afficheur de vitesse – Autorisation de paiement ;

HYGIÈNE DU MILIEU

22. Entretien des propriétés – Nuisances – Mandater les procureurs de la Municipalité ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Rénald Dupuis – Lot 5 743 561 – Autorisation utilisation à des fins commerciales ;
24. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Dossier de monsieur Marc-André Verville ;

LOISIRS ET CULTURE

25. Programme placement carrière-été 2021 – Autorisation de signature ;
26. Parcs municipaux – Autorisation d’achat de décoration de Noël ;
27. Loisirs – Installation de panneaux passe-tête – Mandater monsieur Luc Côté ;

-
28. Affaires diverses ;
29. Documents déposés ;
30. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
31. Période de questions ;
32. Levée de l’assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 9 novembre 2020, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

2020-12-471

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 9 novembre 2020 et d’en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 11 novembre 2020, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

2020-12-472

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 11 novembre 2020 et d’en autoriser la signature.

05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 18 novembre 2020, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

2020-12-473

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 18 novembre 2020 et d'en autoriser la signature.

06. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 1^{er} décembre 2020, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2020-12-474

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 1^{er} décembre 2020 et d'en autoriser la signature.

07. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2020

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020 de la Municipalité de Pierreville.

08. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 4 décembre 2020 ;

2020-12-475

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2020.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	7951	Bussièrès Josée - Éclairage extérieure R-2020-12-467	144.96 \$
2	7952	Veilleux France - (7) Passes-têtes + temps pour les parcs	1 523.44 \$
3	7989	Bellamy Chantal - Souper des fêtes 2020 (confinement)	50.00 \$
4	7990	Boisvert Lyne - Souper des fêtes 2020 (confinement)	50.00 \$
5	7991	Entreprises Ployard 2000 inc. - Poteaux en acier 8' pour glissière (114.3 m)	9 433.01 \$
6	7992	Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Planification et soutien Ponceau R-2020-12, Glissement terrain rang De L'Île R-2020-12	2 636.74 \$
7		suite: Centre communautaire R-2020-12	
8	7993	Fontaine Richard - Souper des fêtes 2020 (confinement)	50.00 \$
9	7994	Poudrette Danielle - Souper des fêtes 2020 (confinement)	50.00 \$
10	7995	Groupe RDL Drummondville - Audit exercice financier au 31 décembre 2019	12 457.54 \$
11	7996	Spech-Tech inc. - Feux d'artifice du 31 décembre 2020	2 874.38 \$
12	7997	Tougas Isabelle - Souper des fêtes 2020 (confinement)	50.00 \$
13	7998	Bardier Sylvain - Souper des fêtes 2020 (confinement)	50.00 \$
14	7999	Roy François - Souper des fêtes 2020 (confinement)	50.00 \$
15	8000	Bussièrès Josée - Souper des fêtes 2020 (confinement)	50.00 \$

16	8001	Ricard Manon - Souper des fêtes 2020 (confinement)	50.00 \$
17	8002	Vitrierie Smith - Cloisons de verre, charnière de porte	6 812.27 \$
18	8003	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - Ajustement sur arrosage des insectes piqueurs	1 300.50 \$
Sous-total des factures déjà payées			37 632.84 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements novembre 2020	8.75 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire octobre 2020	60.00 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire octobre, novembre 2020	150.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			218.75 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphones octobre 2020	1 359.74 \$
2		Hydro-Québec - Électricité de octobre 2020	3 937.69 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remises D.A.S. provinciales de novembre 2020	7 532.43 \$
4		Receveur général du Canada - Remises D.A.S. fédérales de novembre 2020	3 419.46 \$
5		Receveur général du Canada - Correction sur payé en trop du mois d'août 2020	(37.06) \$
6		RREMQ - Remises du régime de retraite de novembre 2020	3 202.45 \$
7		Sogetel - Services Internet de novembre 2020	18.34 \$
8		Télu Mobilité - Cellulaires maire, dg et municipalité de novembre 2020	174.05 \$
9		Visa Desjardins - Étui et adaptateur cellulaire, Itunes, Microsoft, séance du conseil	255.55 \$
10		Gestion Écono Plus inc. - Frais de gps de novembre 2020	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			19 902.89 \$

Fournisseurs 2020

			- \$
1	7953	Carrières P.C.M. inc. - 28.84 tm Gravier 0 - 3/4"	419.46 \$
2	7954	Kalitec Signalisation - Afficheur de vitesse radar Premium	6 277.64 \$
3	7955	Eurofins Environex - Tests des eaux usées	330.26 \$
4	7956	Nadeau Martine - Subvention équitation (Raphaëlle Bélisle)	300.00 \$
5	7957	Compteurs d'eau du Québec - 20 compteurs Ultrason Q2100 5/8" x 3/4"	11 020.92 \$
6	7958	ADN communication - Alertes municipales novembre 2020	52.69 \$
Sous-total des factures à payer			18 400.97 \$

Total des factures du mois

76 155.45 \$

09. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

LÉGISLATION

10. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU MAIRE ÉRIC DESCHENEAUX

La présidente d'assemblée et directrice générale, madame Lyne Boisvert, laquelle, conformément aux dispositions de l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, dépose la lettre de démission de monsieur Éric Descheneaux, à titre de maire de la Municipalité de Pierreville, laquelle est datée du 18 novembre, a été reçue le 24 novembre et est effective en date du 1^{er} décembre 2020.

Madame Boisvert informe de plus le conseil municipal de la vacance au poste de maire, le tout conformément aux dispositions de l'article 336 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Elle informe enfin les membres du conseil que cette vacance sera comblée prochainement par la nomination d'une nouvelle personne à ce poste. D'ici

là, la conseillère au siège no. 4, madame Ginette Nadeau, agira à titre de mairesse suppléante.

11. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2), chacun des membres présents dépose séance tenante leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

12. BILAN DE RÉALISATIONS – Autoriser monsieur Éric Descheneaux, maire démissionnaire, à produire une publication

CONSIDÉRANT QUE le 18 novembre dernier, monsieur Éric Descheneaux, a annoncé sa démission au poste de maire par le biais des réseaux sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu sa lettre de démission le 24 novembre dernier, et que celle-ci est effective depuis le 1^{er} décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Descheneaux a demandé aux élus la possibilité de présenter ses réalisations des trois dernières années aux citoyens, et ce, avant le 19 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette publication sera aux frais de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-12-476

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'acquiescer à la demande de monsieur Éric Descheneaux afin de publier un compte rendu de ses réalisations lors de son mandat de maire, qui s'est terminé le 1^{er} décembre dernier, et ce, aux frais de la Municipalité de Pierreville, avant le 19 décembre 2020 ;

QUE les conseillers ont un droit de regard sur la publication avant l'envoi de celle-ci.

13. CARTE DE CRÉDIT MAIRE – Annulation

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Descheneaux, maire démissionnaire de la Municipalité, a terminé son mandat le 1^{er} décembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Descheneaux a toujours accès à la carte de crédit de la Municipalité, il faut l'annuler afin de changer de titulaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-12-477

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'annuler la carte de crédit du maire, au nom de monsieur Éric Descheneaux.

14. OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES DE NOTRE MUNICIPALITÉ – Changement de signataires

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Descheneaux, maire démissionnaire de la Municipalité, a terminé son mandat le 1^{er} décembre dernier ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'autoriser les opérations financières et administratives de la Municipalité, il faut mandater des signataires officiels ;

CONSIDÉRANT les faits énumérés précédemment, la municipalité doit procéder à la nomination des signataires des chèques, effets de commerce et autres lettres de charge que pourrait émettre la municipalité ;

2020-12-478
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que soient, par les présentes, désignées pour effectuer de telles signatures, pour et au nom de la municipalité de Pierreville, les personnes suivantes, à savoir : le maire ou la mairesse par intérim ou en son absence, le maire suppléant, toujours conjointement avec la directrice générale, Madame Lyne Boisvert, CPA-CGA.

15. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent, avant le 31 décembre de chaque année, établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, pour l'année suivante, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances (Art. 148 C.M. et 319 L.C.V.)

2020-12-479
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de fixer les dates et l'heure des séances régulières pour le conseil municipal de la Municipalité de Pierreville selon le calendrier suivant :

<i>Lundi 11 janvier 2021 à 19 h 30</i>	<i>Lundi 12 juillet 2021 à 19 h 30</i>
<i>Lundi 8 février 2021 à 19 h 30</i>	<i>Lundi 16 août 2021 à 19 h 30</i>
<i>Lundi 8 mars 2021 à 19 h 30</i>	<i>Lundi 13 septembre 2021 à 19 h 30</i>
<i>Lundi 12 avril 2021 à 19 h 20</i>	<i>Mardi 12 octobre 2021 à 19 h 30</i>
<i>Lundi 10 mai 2021 à 19 h 30</i>	<i>Lundi 15 novembre 2021 à 19 h 30</i>
<i>Lundi 14 juin 2021 à 19 h 30</i>	<i>Lundi 13 décembre 2021 à 19 h 30</i>

16. VŒUX DE NOËL – Journal L'Annonceur – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, la Municipalité prend un espace publicitaire dans le journal L'Annonceur afin de souhaiter des vœux de Noël à la population ;

2020-12-480
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le déboursé de 260 \$ (taxes en sus) afin d'utiliser un espace publicitaire en couleur dans le journal L'Annonceur pour l'édition du 10 décembre 2020 à l'occasion du temps des fêtes.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Publication d'avis – Autres » 02 190 00 341*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17. AVIS DE MOTION – Règlement no. 214-2020 décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2021

2020-12-481

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller *Steeve Desmarais* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption de *Règlement no. 214-2020 décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2021*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1)*, une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

18. RENOUVELLEMENT – Contrat de soutien 2021 d'Infotech

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer le contrat de soutien pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune augmentation de tarif pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-12-482

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une somme de ± 6 015 \$ (taxes en sus), soit la même somme qu'en 2020, à l'entreprise INFOTECH pour le contrat de soutien 2021.

QUE le paiement sera effectué en janvier 2021 afin d'éviter d'avoir à comptabiliser des frais d'avance au 31 décembre 2020.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Contrat logiciel informatique » 02 130 00 414*

19. MRC NICOLET-YAMASKA – Autorisation de paiement de la quote-part pour 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville fait partie du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté leur budget pour l'année 2021 le 25 novembre 2020

CONSIDÉRANT QUE ce budget vise à planifier les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires afin de poursuivre l'amélioration continue de la prestation de l'offre de services techniques aux municipalités, le déploiement de l'offre de service en matière de développement économique ainsi que la planification et la mise en œuvre des priorités d'aménagement et de développement de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le budget proposé pour l'année 2021 s'élève à 5 617 661 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2020-12-483

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la quote-part pour la Municipalité de Pierreville à la MRC de Nicolet-Yamaska pour une somme de 170 040 \$, soit 2 129 \$ de plus qu'en 2020.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Quote-part MRC – FQM » 02 110 00 951, « Quote-part MRC – Législation » 02 110 01 951, « MRC – Quote-part finance et Administration » 02 130 00 951, « Quote-part Fibre optique » 02 130 01 951, « Quote-Part MRC – Évaluation » 02 150 00 951 « Quote-part MRC – Centre administratif » 02 190 00 951, « Quote-Part MRC – Renovations bâtisse » 02 190 01 951, « Quote-part MRC – Incendie » 02 220 00 951, « Quote-part – Cours d'eau » 02 460 00 951, « Quote-part – Inspection » 02 610 00 951, « Quote-part – Urbanisme » 02 610 01 951, « Quote-part – Géomatique » 02 610 02 951, « quote-part – dév. Économique » 02 621 00 951, « Quote-part – dev. Territoires » 02 621 01 951, « Quote-part – Culturel » 02 702 90 951.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

20. GLISSEMENT DE TERRAIN – Creusage d'un fossé pour un meilleur écoulement de l'eau

CONSIDÉRANT QU'un glissement de terrain a eu lieu sur le rang de l'Île en avril 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du rang de l'Île ont été effectués au printemps 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la terre agricole située sur le lot n°. 5 744 148, propriété appartenant à madame Pauline Boisvert, a servi à l'entrepreneur mandaté pour la réfection du glissement de terrain à des fins d'entreposage de matériaux et machineries ;

CONSIDÉRANT QUE depuis ce temps, l'eau ne s'écoule plus adéquatement et crée une accumulation à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'améliorer l'écoulement des eaux, il faut recréer le fossé entre la terre agricole et le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur n'a pas remis en état le fossé qui permet le bon égouttement de la terre agricole ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent régler ce dossier litigieux ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-12-484

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à notre inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier, d'effectuer les travaux de creusage de fossé, qui permettra un meilleur égouttement de la terre agricole du lot n°. 5 744 148, propriété appartenant à madame Pauline Boisvert, située à proximité du glissement de terrain sur le rang de l'Île et que les travaux seront réalisés au printemps 2021.

VOIRIE MUNICIPALE

21. AFFICHEUR DE VITESSE – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-10-358 autorisait l'achat d'un nouvel afficheur de vitesse radar premium à l'entreprise Kalitec signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture en date du 13 novembre 2020 ;

2020-12-485

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture pour l'achat d'un afficheur de vitesse à l'entreprise Kalitec signalisation d'une somme de ± 5 460 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Panneau indicateur - vitesse » 03 310 01 006

HYGIÈNE DU MILIEU

22. ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS – Nuisances – Mandater les procureurs de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-09-319 autorisait l'envoi de lettres recommandées afin de procéder à un dernier avertissement pour les propriétaires ne respectant pas le règlement no. 206-2020 relatif à l'entretien des terrains ;

CONSIDÉRANT QUE parmi toutes les lettres envoyées, il y a toujours des propriétés qui ne respectent pas ledit règlement, il est maintenant temps de donner des constats d'infractions ;

2020-12-486

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme d'avocat Therrien, Couture, Jolicoeur afin d'intervenir dans ce dossier et faire parvenir une mise en demeure aux différents propriétaires leur exigeant de se conformer à la réglementation d'ici le 1^{er} juin 2021.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23. DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – Rénald Dupuis – Lot 5 743 561 – Autorisation utilisation à des fins commerciales

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de monsieur Rénald Dupuis ayant pour objet l'utilisation à des fins commerciales d'une partie du bâtiment accessoire, soit le garage, du lot n°. 5 743 561 du cadastre du Québec serait conforme aux règlements de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisateur habite la résidence et qu'il utilisera une partie du bâtiment accessoire, à des fins commerciales et qu'il n'y a aucun espace extérieur utilisé, sauf pour le stationnement de son véhicule ;

CONSIDÉRANT QU'il y a moins de 40 % de la superficie de la maison qui est utilisée à des fins commerciales ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation à des fins commerciales qu'il n'y a pas de contraintes aux activités agricoles voisines et que le demandeur offre en location une grande partie de sa terre, soit 75 %, représentant 5,63 ha, à des fins agricoles ;

2020-12-487

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la demande de monsieur Rénauld Dupuis et de recommander à la CPTAQ d'appuyer la demande d'autorisation présentée par monsieur Dupuis, et ce, pour une utilisation à des fins commerciales d'une partie du lot n° 5 743 561.

24. DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – Dossier de monsieur Marc-André Verville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville appuie la demande de monsieur Marc-André Verville relativement au désir de se prévaloir de l'article 62 de la loi puisqu'il désire demander à la Commission de protection du territoire agricole une autorisation afin de procéder à l'aliénation des lots n^{os}. 5 743 163 et 5 743 170 dans le but de vendre le lot no. 5 743 170 à son voisin, soit monsieur Guy Benoît ;

CONSIDÉRANT QUE les lots touchés par la demande possèdent des potentiels agricoles de classe 3 et 4 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre du plan de développement de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande n'a aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et de sol dans la Municipalité et dans la région ;

2020-12-488

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande de monsieur Marc-André Verville afin de procéder à l'aliénation des lots n^{os} 5 743 163 et 5 743 170 dans le but de lui permettre de vendre le lot no. 5 743 170.

LOISIRS ET CULTURE

25. PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ 2021 – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville peut déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme placement carrière-été 2021 du gouvernement fédéral, afin d'embaucher un ou des étudiants pour la saison estivale 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire encourager les jeunes de la région du Bas-Saint-François dans leur recherche d'emploi estival ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un ou des signataires afin de présenter les intérêts de la Municipalité dans l'adhésion de ce programme ;

2020-12-489

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, tout document relatif au programme Placement carrière-été Canada.

26. PARCS MUNICIPAUX – Autorisation d’achat de décoration gonflable de Noël

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Descheneaux a procédé à l’achat d’une décoration gonflable de Noël géante de 12 pieds de hauteur avec sac cadeau avec lumière LED, avec sa carte de crédit de maire, en date du 31 octobre 2020 afin de le placer dans un parc de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cet achat déjà effectué doit être approuvé par le conseil municipal ;

2020-12-490

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de payer les coûts de cette dépense, soit l’achat d’une décoration gonflable géante au coût de ± 236,52 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention comité loisirs » 02 701 92 990

27. LOISIRS – Installation de panneaux passe-tête – Mandater monsieur Luc Côté

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-12-466 autorisait l’achat de panneaux passe-tête afin de les installer dans différents parcs de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU’afin de procéder à l’installation desdits panneaux, de la main-d’œuvre supplémentaire est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE nos employés municipaux ne peuvent installer lesdits panneaux ;

2020-12-491

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de mandater monsieur Luc Côté afin de procéder à l’installation des différents panneaux passe-tête au tarif de 20 \$/h pour une somme approximative de ± 160 \$ pour les travaux.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention comité loisirs » 02 701 92 990

28. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n’ayant été ajouté, nous poursuivons l’assemblée.

29. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapports mensuels du traitement du compost et du traitement des déchets du mois d’octobre 2020 – Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2020 ;
2. **SOGETEL** – Lettre de refus de commandite ;

30. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Madame Nathalie Traversy et messieurs Jimmy Descôteaux, Steve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que madame la pro-mairesse, Ginette Nadeau, font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-12-492

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 8 h 15.

Ginette Nadeau
Pro-mairesse

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière